

Commune de SAINT SANTIN

CONSEIL MUNICIPAL du 10 novembre 2017

Le 10 novembre 2017 à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sur convocation ordinaire du 26 octobre 2017, sous la présidence de Mme Michèle COUDERC Maire,

Présents Mesdames et Messieurs Jean-Marie AURIERES, Maurice AURIERES, Hervé CARRIERE, Michèle COUDERC, Marc COUDON, Dominique FEYT, Michel FRAUX, Colette GRYSOLE, Sébastien IMBERT, Stéphanie LESCURE, Noëlle MOLINIER-PORTE, Claudette PRONZAC, Dominique ROUALDES, Maurice ARMAND ;

Secrétaire de séance : Mme Noëlle MOLINIER-PORTE

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil municipal approuve les compte-rendu des précédents conseils municipaux en date des 22 septembre et 3 octobre 2017.

DELIBERATIONS BUDGETAIRES

Rectification d'imputation

Il a été constaté une erreur d'imputation sur l'année 2015 concernant une somme de 269,95 € (titre 203/2015) perçue au titre du FAE (Frais d'Assemblée Electorale) et imputée à tort au compte de recette 1338.

Afin de rectifier cette erreur, le Conseil Municipal décide de demander au Comptable la régularisation par opération d'ordre non budgétaire, laquelle sera passée en Trésorerie.

FPIC - modification budgétaire

Dans le cadre du reversement de la fiscalité (FPIC Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) pour un montant de 4.049 €, il est nécessaire d'intégrer la part communale dans le budget 2017 au compte 739223.

En conséquence, après étude du comparatif budget/réalisé, et afin d'abonder le compte 739223, le conseil municipal décide qu'il sera prélevé :

- Au compte 60633 (fournitures de voirie)	1.050 €
- Au compte 6064 (fournitures administratives)	500 €
- Au compte 6247 (transports collectifs)	2.500 €

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Mme le Maire informe le conseil que lors de la commande générale des panneaux de signalisation, il a été proposé à M. et Mme CARRIERE, propriétaires du restaurant « Le Marronnier » la création et pose d'une plaque signalétique sur deux mâts de leur établissement, remboursable pour son montant hors taxe à la commune. Cette offre a été acceptée.

Le Conseil Municipal décide de demander à M. et Mme CARRIERE le remboursement de ce matériel pour un montant HT + frais locaux de 149,72 €

OCCUPATION DE SALLE – ACTIVITE SPORTIVE

L'Association GYM FORM SANTE organise depuis le mois de septembre, le lundi soir, une activité sportive payante avec mise à disposition de la salle communale de St Julien.

Des cours de YOGA sont régulièrement organisés le jeudi soir dans la petite salle de réunion de la Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide qu'une participation d'occupation aux frais d'entretien et de chauffage durant l'hiver sera demandée à compter du 1^{er} septembre 2017, et appelée en une seule fois. Cette participation est fixée à 200 €.

En conséquence, la somme de 200 € sera appelée pour les mois de septembre 2017 à juin 2018 aux organisateurs des activités.

VOIRIE COMMUNALE

La reprise du revêtement goudronné au Monument aux Morts de St Julien nécessite une enveloppe supplémentaire de travaux de voirie d'un montant de 1.840 € HT.

SALLE DES FETES DE ST SANTIN

Bilan des travaux en cours, du plan de financement définitif, des subventions. Le chantier devrait se terminer début mars 2018.

Le conseil municipal valide le devis du matériel d'équipement de la nouvelle cuisine pour un montant de 19.500 € HT

DEMANDE DE DECLASSEMENT DE TERRES AGRICOLES

Par courrier du 24 octobre 2017, M. Michel PIGANIOL sollicite le déclassement des parcelles agricoles suivantes :

- Section A – parcelles 259 – 267 – 276 -279 – sises à « Le Coustal » pour une contenance totale de 21a22ca, classées en verger et devenues bois et taillis
- Section A – parcelle 178 – sise à « La Roucayrie » pour une contenance de 16a21ca classée en terre et sur laquelle est construit un bâtiment agricole avec fumière, le restant de surface étant occupé par un jardin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le reclassement de ces parcelles selon les caractéristiques ci-dessus énoncées.

ENQUÊTE PUBLIQUE CHEMINS COMMUNAUX – adjonction d'une demande

Vu le code rural et notamment son article L 161-10

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, l'ouverture, le redressement, la modification de tracé, le déclassement des chemins ruraux et notamment son article 3

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles R 141-4 à R 141-10

Vu la demande de déclassement déposée par M. Alain LACOMBE en Mairie le 18 octobre 2017

Considérant le chemin rural dit « Chemin de La Tapie » desservant la parcelle E 1241

Considérant qu'une partie de l'emprise de ce chemin n'est plus affectés à l'usage public et peut être déclassé et proposé à la vente ;

Considérant que la demande peut être intégrée à l'enquête publique qui sera organisée conformément à la délibération du conseil municipal du 28 juillet 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'intégrer la demande de déclassement présentée par M Alain LACOMBE

REPAS DES AINES

Il est décidé d'étendre l'invitation au repas annuel des aînés fixé au 9 décembre 2017 aux habitants de 70 ans et plus (et de leurs conjoints). Les invitations seront transmises dans le mois de novembre.

IMMEUBLE DU PRESBYTERE DE ST SANTIN

A la suite de la procédure d'expulsion de la locataire d'un logement TIII, il convient de prévoir le déménagement du contenu de l'appartement au mois de décembre.

Le cas d'une autre locataire en difficulté de paiement est étudié.

AGENCE POSTALE

Une réflexion a été menée sur le fonctionnement de l'agence postale communale, et ce afin d'améliorer les conditions de travail de l'employée en charge du service et d'optimiser son poste.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réorganiser les locaux de la Mairie afin d'y accueillir l'agence postale en début d'année 2018

MARCHE DE NOEL

Une quarantaine d'exposants sont déjà inscrits. Rendez-vous est donné le samedi 2 décembre à 14 h à la salle de St Julien de Piganiol pour préparer la manifestation.

QUESTIONS DIVERSES

Evocation d'un courrier transmis par M. Christian ANTOINE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h 00

ARMAND Maurice	AURIERES Jean-Marie	AURIERES Maurice
CARRIERE Hervé	COUDERC Michèle	COUDON Marc
FEYT Dominique	FRAUX Michel	GRYSOLE Colette
IMBERT Sébastien	LESCURE Stéphanie	MOLINIER-PORTE Noëlle
PRONZAC Claudette	ROUALDES Dominique	VALET Magali